

Périmètres des Massifs cynégétiques

- Légende :**
- Limites FPCI à fiscalité propre
 - Limites de départements
 - 11-SELLE ET MAUCHÈRE
 - 12-LA LOUTRE NOIRE
 - 13-HAYE NORD
 - 14-HAYE SUD
 - 15-MÈNE
 - 16-SAINT BARBE
 - 17-SAINT AMOND
 - 18-MADON
 - 19-LA COLLINE
 - 1-L'OTHAN A LA CHIERS
 - 20-COTE DE MOSELLE
 - 21-LES MIRABELLIERS
 - 22 VITRIMONT & LA GARENNE
 - 24-PARROY
 - 25-LES ENTONNOIRS
 - 26-BLANC MONT
 - 27-ROUSSON
 - 28-ELIEUX RECLOS
 - 29-DENEUVRE
 - 2-SELOMONT
 - 30-MONDON
 - 31-LA MORTAGNE
 - 32-LE VOLCAN
 - 33-CUGN
 - 3-LA GRUSNE A LA PIE
 - 44-MOYEUVE
 - 4B-LA LIXIÈRE
 - 5-LYRON
 - 6-RUPT DE MAD SUD
 - 7-RUPT DE MAD NORD
 - 8A-L'ESCH
 - 8B-BOUCLE DE LA MO
 - 9-LA RENÈ & SAINT M

Définition :

Le territoire départemental est découpé en massifs et sc qui sont à la base de la gestion du grand gibier.

Un massif est constitué de 1 à n sous-massifs. Ce découpage peut varier selon les espèces de gibier.

